



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA LOCATION EST PERSONNELLE, ELLE NE PEUT ETRE CÉDÉE OU SOUS-LOUÉE.

Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris).

Emplacement plein air :

Le forfait de base comprend l'emplacement (avec électricité, 6 ampères) pour la tente, la caravane ou le camping-car 2 personnes, un véhicule et l'accès aux sanitaires. 6 personnes maximum par emplacement.

En sus : animaux, véhicules (sur parking), personnes supplémentaires, éco participation, emplacement bloqué (du 07/07 au 25/08), taxes de séjours, visiteurs.

Une caution de 20 € est demandée à l'arrivée. Elle est rendue le jour du départ, lors de la restitution à l'accueil de la carte magnétique d'accès au camping.

Frais de dossier 35 € (30/06 au 25/08) sinon 15 €. Arrivée après 12 heures. Départ avant 12h.

Le solde de votre séjour est à régler au plus tard un mois avant votre arrivée.

Hébergement :

Nos hébergements sont entièrement équipés (eau, gaz, électricité 10 ampères), vaisselle, salon de jardin à l'exception du linge de lit et de toilette (les oreillers et les couvertures sont fournis, achat possible de draps). Le forfait de base est de 2 à 7 personnes (selon le type d'hébergement) et un véhicule. En sus : animaux, véhicules supplémentaires (sur parking), éco participation, visiteurs et taxes de séjour. Une caution (300 € pour le mobil home + 80 € pour le ménage) est demandée à l'arrivée. Elle vous sera restituée le jour de votre départ, après déduction des éventuels frais de nettoyage et de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 80 € minimum sera retenue si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ. Frais de dossier 35 € (30/06 au 25/08) sinon 15 €. La remise des clefs ne se fera en aucun cas avant 16 h. La location sera libérée avant 10 h. Bracelets d'accès : Bracelet obligatoire donnant accès au camping et à toutes ses activités. Eco participation : 0.90 € par personne de plus de 12 ans par jour.

Pour louer :

1. L'acompte est de 25 % du montant total de la réservation.
2. Le solde de votre séjour est à régler au plus tard un mois avant votre arrivée.

Règlement du séjour : chèques en euros, mandats, chèques vacances, CB, espèces, virement.

3. En cas d'annulation du séjour en location, les sommes versées restent acquises à Sunélia Les Pins ou, le cas échéant, remboursées pour les locations de plus de 7 jours en hébergement par la garantie annulation (modalités fixées ci-après).

4. En cas d'arrivée retardée en emplacement/location réservée, nous n'effectuons pas de remboursement. En l'absence de message écrit de votre part précisant que vous avez dû différer la date de votre arrivée, nous reprenons la disposition de l'emplacement ou location 24h après la date prévue de votre arrivée. Le règlement intégral du séjour demeure exigé (les messages téléphoniques ne sont pas admis).

5. Il est prudent de nous téléphoner pour vous assurer des disponibilités avant l'envoi de votre réservation. L'emplacement définitif sera déterminé le jour de l'arrivée, le camping tient compte de vos souhaits mais aucune garantie ne sera donnée (excepté pour les emplacements bloqués). Par retour de courrier vous recevrez une lettre de confirmation qui donnera l'accord définitif de votre réservation.

Heures d'arrivée et de départ : le dépassement des horaires entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Garantie annulation : Sunélia vous informe que la garantie annulation est offerte pour tout séjour en hébergement de 7 nuits minimum réservé avec acompte. Si vous séjournez sans avoir réservé ou n'avez pas versé d'acompte, ou avez réservé un emplacement plein air cette garantie est exclue.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE « GARANTIE ANNULATION »

Cette garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées, si votre séjour devait être annulé selon la liste exhaustive ci-après dans les cas suivants :

1. Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de : • vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur • vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères. Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

2. Les complications de grossesse

3. Des préjudices graves nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50 % (Attestation de l'assureur à fournir).

4. Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour. Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS :

Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constaté avant la signature du contrat. •La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales •La toxicomanie, l'alcoolisme et leurs conséquences •Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours •Vos actes intentionnels •Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires •Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants : sports mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens •Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi N- 82.600 du 13 Juillet 1982 •La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.

Animaux : Les chiens de race Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits. Les animaux doivent être tatoués et munis de leur carnet de vaccination à jour. Dans les locations, un seul animal de petite taille est admis. Visiteurs : Les visiteurs et invités sont tenus de se présenter à l'accueil et de payer la redevance, l'éco participation. Leur véhicule sera garé à l'extérieur ou sur le parking payant. Les animaux sont payants.

Litige : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente de Perpignan.

Règlement intérieur : Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

Note importante : Strings, paréos, robes-maillot, jupes maillot, shorts de bain, sous-vêtements, combinaisons ou assimilés sont interdits à la piscine.

Aucune brochure n'est à l'abri d'une erreur. Veuillez vous faire confirmer les dates d'ouverture des différents services ainsi que les prix à la réservation. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.